

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 862f07

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Une conférence à Strasbourg examine les normes applicables aux services d'aide aux femmes victimes de violences

Strasbourg, 30.11.2007 – Les femmes qui ont été victimes de violences doivent pouvoir recourir immédiatement à des services d'urgence, tels qu'une permanence téléphonique, un soutien psychologique et médical, une structure hébergement où elles soient en sécurité, un centre d'accueil pour les victimes de viols ou des conseils juridiques.

Il est important de bien comprendre que la mise en place de ces services ne relève ni de la charité ni de la bonne volonté: en effet, c'est là une obligation des Etats en vertu de la législation internationale relative aux droits de l'homme.

Une conférence, qui se tiendra les 6 et 7 décembre à Strasbourg, débattrà des types de services qui doivent être proposés et par qui, ainsi que des normes minimales auxquelles ces services devraient répondre. La Conférence rassemblera quelque 70 experts des Etats membres du Conseil de l'Europe.

Au cours de la conférence, sera présentée une synthèse des conclusions d'une étude du Conseil de l'Europe réalisée par Liz Kelly, qui dirige l'unité d'études sur la violence à l'encontre des femmes à la London Metropolitan University.

Des représentants d'ONG proposant des services d'aide s'exprimeront également sur les normes de qualité. Par ailleurs, des expériences concrètes d'Etats membres du Conseil de l'Europe seront examinées.

Thomas Hammarberg, Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, et Yakin Ertürk, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes, s'adresseront aux participants.

La conférence, qui aura lieu au siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg (salle 1), sera **ouverte à la presse**. Elle commencera à 9 h 30, en présence de Terry Davis, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, d'Emil Kuchár, Représentant permanent de la Slovaquie auprès du Conseil de l'Europe, représentant le Comité des Ministres, et d'un représentant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Contact pour la presse :

Jaime Rodríguez, Tél. + 33 (0)3 90 21 47 04 ; portable : +33 (0)6 89 99 50 42,
jaime.rodriguez@coe.int

**

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.